

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
ET DE LA SÉCURITÉ
SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Gap, le 23 février 2017

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance face au risque d'incendies de végétation

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Hautes-Alpes appelle la population à la vigilance face au **risque d'incendies de végétation, en particulier lié aux pratiques d'éco-buages mal maîtrisées ou non surveillées**. Depuis le début du mois de février, une trentaine de feux de végétaux et plusieurs feux de forêt ont été enregistrés sur l'ensemble du département, nécessitant régulièrement l'engagement d'importants moyens sapeurs-pompiers de lutte contre les incendies.

Consignes de sécurité à respecter lors de la pratique de l'écobuage :

- Un feu ne doit jamais être laissé sans surveillance jusqu'à son extinction totale ;
- Toujours avoir à proximité du feu, un moyen d'extinction (tuyau d'arrosage, extincteur, etc.) et un moyen d'alerte (téléphone...) en cas de perte de contrôle ;
- Pour les brûlages, utiliser de préférence un incinérateur métallique ;
- Ne pas brûler par vent fort ;
- Brûler un volume limité et progressif pour éviter tout risque de propagation incontrôlée ;
- Procéder à l'extinction définitive en noyant le foyer et en retournant les braises ;
- Ne pas quitter les lieux sans s'être assuré que le feu et les braises sont correctement éteints.